

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 30 Mars 2026 à 19h00**

Présents : Mrs – DASSY J.Y- DIOT R.- OUMEDJKANE M. -KULISIC N.- LECLERC J.- THURNE O.
Mmes BOUGREAU D.- BRIERE N.- COSSET C.- GREBERT J.- PRADINC S.- THUILLIEZ V.-

Absents : Mme WANTE L. donne procuration à Mme THUILLIEZ V.

Mrs RODRIGUEZ C. donne procuration à Mme PRADINC S.

Mr DUHAMEL P. donne procuration à Mr DASSY J.Y

Secrétaire de séance : Mr KULISIC N.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

2026-06 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Mme le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents pour la durée du présent mandat, de confier à Mme le Maire les délégations suivantes :

- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer des commandes en investissements à hauteur d'un montant de 2000 euros HT maximum ; montant consenti par commande ;
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

2026-07 : Indemnités des Adjointes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Vu les arrêtés municipaux en date du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

ABSTENTION : 4

CONTRE : 1

POUR : 10

et avec effet au 21 mars 2026 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire soit 44.3% et d'adjoints au maire soit 11.77 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique pour chaque adjoint.

2026-08 : Désignation des représentants aux commissions au sein de la commune :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

Commission « Finances/Subventions » : Mme Bougreau Dany, Mme Wante Laura, Mme Thuilliez Virginie, Mr Dassy Jean-Yves

Abstention : 1 POUR : 14 CONTRE : 0

Commission « Urbanisme- Travaux-Logement-Cadre de vie- Environnement-Accessibilité » : Mme Pradinc Solène, Mr Dassy Jean-Yves, Mr Duhamel Philippe, Mme Thuilliez Virginie, Mr Oumedjkane Michaël, Mr Kulisic Nicolas

A l'unanimité

Commission « Vie scolaire- Jeunesse-Petite enfance- Action sociale- Aînés » : Brière Nicole, Cosset Céline, Thuilliez Virginie, Wante Laura, Duhamel Philippe, Oumedjkane Michaël

A l'unanimité

Commission « Vie culturelle et événementielle -Jeunesse et Sport-Devoir de mémoire- culture- Fêtes et cérémonies » : Grébert Julia, Diot Renaud, Kulisic Nicolas Thuilliez Virginie, Cosset Céline, Brière Nicole, Rodriguez Rodriguez Clément, Wante Laura

A l'unanimité

Commission : « Communication- Participation citoyenne- Numérique » : Oumedjkane Michaël, Thuilliez Virginie, Bougreau Dany, Dassy Jean-Yves

A l'unanimité

Commission « Commerces Artisanat-Vie économique locale » : Grébert Julia, Diot Renaud, Thuilliez Virginie

A l'unanimité

2026-09 : Désignation d'un délégué à la commission électorale :

Le Conseil Municipal décide de désigner comme **Mme BRIERE Nicole**

Adoptée à l'unanimité

2026-10 : Désignation des représentants au sein du SIAEP Chamvres/Paroy

Le Conseil Municipal décide de désigner :

- Mme Thuilliez Virginie

- Mme Bougreau Dany

- Mr Leclerc Jacques

- Mr Dassy Jean-Yves

Adoptée à l'unanimité

2026-11: Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du SDEY

Le Conseil Municipal décide : de désigner comme **Titulaire Mr OUMEDJKANE Michaël** et comme **Suppléant Mr THURNE Olivier**

Adoptée à l'unanimité

2026-12 : Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants au Syndicat mixte Fédération eaux puisaye forterre :

Le Conseil Municipal décide de désigner :

-Mr Leclerc Jacques et Mr Dassy Jean-Yves délégués communaux titulaires élus au sein du comité de territoire de l'HORSEP. (Hors eau potable)

-Mme Thuilliez Virginie et Mr Thurne Olivier délégués communaux suppléants au sein du comité de territoire de L'HORSEP.

Adoptée à l'unanimité

2026-13 : Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant à la fourrière du senonais :

Le Conseil Municipal décide de désigner comme **Titulaire KULISIC Nicolas** et comme **Suppléant RODRIGUEZ Clément**

Adoptée à l'unanimité

2026-14 : Désignation des représentants des commissions de la Communauté des communes du Jovinien

Le Conseil Municipal décide de désigner :

- Commission Appels d'offres: Jean-Yves DASSY
- Délégation de service public : Virginie THUILLIEZ
- Commission locale d'évaluation des charges transférées : Dany BOUGREAU
- Accessibilité: Philippe DUHAMEL
- Voirie / Travaux: Solène PRADINC
- Aménagement du territoire / ruralité / tourisme : Julia GREBERT
- Urbanisme: Solène PRADINC
- Habitat: Solène PRADINC
- Environnement / économie circulaire : Michaël OUMEDJKANE
- Déchets / déchèterie: Michaël OUMEDJKANE
- Développement économique / numérique: Céline COSSET
- Finances: Dany BOUGREAU

Adoptée à l'unanimité

Informations et Questions diverses:

- Nicole BRIERE : Quand va-t-on voter le budget ? La date butoir du vote du budget est fixée au 30 avril 2026, une réunion préparatoire au vote est envisagée avec l'ensemble du conseil municipal qui aura lieu le Jeudi 16 avril à 19h00 et la réunion du Conseil Municipal le vendredi 17 avril à 19h30
- Visite du Foyer Communal Claude PERREAU dans le cadre d'une inspection de sécurité avec le SDIS le 1^{er} avril 2026. Mme Brière Nicole se propose d'y aller.
- **Ecole et mobilisation pour conserver une classe menacée de fermeture** : Mme PRADINC indique que la Mairie soutient la mobilisation des parents. Blocage des écoles le 24,26 et 27 mars, et un rassemblement a été organisé le mardi 30 mars devant la DASEN à Auxerre. Les syndicats ont refusé le projet de fermeture de 31 classes au plan départemental. Une nouvelle réunion est programmée à la DASEN le Mardi 8 avril.
Mme PRADINC indique que si une classe devait fermer, ce sera aux mairies de Chamvres et Béon de s'entendre sur la classe à fermer.
Mme BRIERE demande pourquoi le soutien du député n'a pas été demandé.
Mme PRADINC répond que le député a été contacté et invité par les parents d'élèves, mais qu'il ne s'est pas déplacé et s'est contenté d'exprimer verbalement son soutien à toutes les écoles du département menacées de fermeture.
Mme PRADINC ajoute qu'un nouveau rendez-vous avec l'inspectrice de secteur est prévu le 1^{er} avril. Les Maires de Chamvres et Béon attendent la réponse aux courriers qu'ils lui ont adressés. A ce jour 70 inscrits (plus 1 dérogation non prise en compte) sont prévus pour la rentrée prochaine, alors qu'il n'y avait que 62 inscrits lors de la précédente rentrée scolaire. Selon l'Inspectrice, 80 enfants seraient nécessaires pour éviter la fermeture.
- Nicole BRIERE : Quelles sont les actions prévues et objectifs prévus pour la suite du mandat ? Pour l'instant, il convient de déterminer les priorités et urgences, réalisables à moindre frais.
- La société SERI devrait intervenir pour reprendre la toiture du local de la nouvelle boulangerie. Cette démarche avait été entreprise par l'ancienne municipalité et les travaux sont déjà financés.
- Julia Grébert : Le marché hebdomadaire du jeudi sera-t-il maintenu et sous quelle forme ? Le jeudi 2 avril, le marché est maintenu avec les mêmes commerçants.
Des prises de contact ont été effectuées afin de mettre en place un dispositif pérenne, en termes de coûts et qualité. La commission Commerce, Artisanat et Vie économique locale va travailler sur le sujet.

Mme le Maire donne la parole au public pour des questions diverses :

- Mr Loïc SAURREL sollicite le prêt du Foyer communal Claude PERREAU afin d'organiser une réunion publique en vue de créer un comité des fêtes. Il sollicite également l'aide de la mairie pour imprimer 350 flyers afin de convier la population à sa réunion.
Mme le Maire lui donne son accord.
- Mr Jean Claude DUQUENNE : Président de la Confrérie de la Saint Vincent de Chamvres remet un courrier à la Maire afin de lui demander si la municipalité renouvellera son soutien à l'association qu'il préside.
Mme le Maire lui assure qu'il aura très prochainement une réponse.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h50

Mme Le Maire,
Virginie THUILLIEZ



Le secrétaire de séance,
KULISIC Nicolas